

UNION REGIONALE PHOTOGRAPHIQUE DU SUD OUEST DE L'ÎLE DE FRANCE

PRIX D'AUTEUR REGIONAL DE L'UR 16 2011

L'Union Régionale Photographique « UR 16 », organise une rencontre d'auteurs. Le Prix d'Auteur est la consécration du talent, de la créativité et de la personnalité d'un photographe.

Le jury sera composé de trois ou quatre artistes photographes ou plasticiens reconnus, ils seront choisis par le Commissaire de la compétition en accord avec le Président de l'Union Régionale.

Cette année le prix d'Auteur UR 16 est sponsorisé par les **Papiers BERGGER**.

Les concurrents que le souhaite pourront effectuer leurs tirages sur du papier Bergger que l'on pourra acheter à un prix préférentiel de – 25% par rapport au prix catalogue.

Article 1 : Peuvent y participer, **tous photographes fédérés** ayant une attache dans l'U.R. 16

Article 2 : Les dossiers comprendront **10** supports au minimum et **20** au maximum. Ils seront composés de photographies Papier Noir & Blanc ou (et) Papier Couleur.

Le nombre de photographies par support est indifférent. L'épaisseur des supports sera d'environ 2 mm et les formats de présentation seront libres entre 50 cm pour la plus grande dimension ou 30 cm pour la plus petite, tous intermédiaires acceptés mais sans verre ni cadre. Les techniques argentiques et numériques ne seront pas dissociées.

Chaque auteur ne pourra présenter qu'un seul dossier par année.

Un auteur pourra représenter une série déjà proposée une année précédente à condition qu'elle se renouvelle des 2/3 (attestation sur l'honneur).

Une photo « titre » ou une introduction peut compléter le dossier, en supplément des images présentées.

Le nombre de dossiers acceptés pour ce concours ne sera pas limité.

Article 3 : Toute liberté est laissée quant au choix du sujet traité.

Etablir un dossier photographique consiste à proposer un ensemble cohérent et harmonieux d'images, tant par la vision de l'auteur que par son contenu.

L'étude présentée peut être thématique, séquentielle, sous forme de série, l'illustration d'une histoire, etc.

Les dossiers ne peuvent être la rétrospective d'une carrière de photographe.

Les autorisations concernant le droit à l'image de toutes personnes représentées, devront être garanties par l'auteur aux organisateurs du concours.

Si un dossier porte atteinte au respect des personnes ou aux bonnes mœurs, il pourra être retiré de la compétition par les responsables de la rencontre, après accord du Président de l'UR.

L'UR prendra le plus grand soin des œuvres, mais ne pourra être tenue pour responsable en cas d'avaries, pertes ou vols.

Pour une présentation promotionnelle (à but non lucratif) par l'UR, les lauréats acceptent de confier tout ou une partie de leur dossier, et ils en autorisent la publication dans la presse amateur.

Article 4 : **Organisation** :

Un bordereau d'inscription (modèle joint) sera adressé au Commissaire de la compétition par le participant, **au plus tard 08 jours avant la date du jugement**.

Chaque image portera, le titre du dossier et le numéro d'ordre pour la présentation **aucun nom d'auteur ou signes distinctifs ne devront être mentionnés.**

UNION REGIONALE PHOTOGRAPHIQUE DU SUD OUEST DE L'ÎLE DE FRANCE

Les dossiers préalablement inscrits, pourront être déposés auprès de Denise Chabonnat 12 rue de Périgord 78990 Elancourt Tél. 01.30.50.42.87 (prendre contact au préalable) ou déposés le matin sur le lieu du jugement avant 9h30. (Passé ce délai tout dossier non réceptionné ne pourra pas être enregistré).

Tout dossier ou image ne portant pas les mentions définies par ce règlement à l'heure de clôture de réception ne sera pas accepté.

Tous les dossiers sont présentés une 1^{ère} fois aux juges, avant le début du jugement.

A l'issue de cette présentation si une éventuelle contestation s'élevait, elle serait soumise à la décision d'une commission composée du Président de l'UR, du Commissaire chargé du concours et de deux concurrents sollicités au hasard (la voix du président restant prépondérante)

Pour respecter l'anonymat, chaque dossier aura un N° attribué (selon le classement alphabétique des noms d'auteur).

Lorsque le concours aura débuté aucune contestation ne sera possible. Ensuite, les dossiers seront présentés individuellement aux juges. Les juges peuvent choisir de se retirer pour délibérer ou peuvent délibérer en public en fonction de l'organisation. La manipulation des dossiers sera effectuée par deux assesseurs (ne participant pas au concours) préalablement sollicités par le Président de l'UR.

La présence de l'auteur est souhaitée.

Les résultats seront proclamés le jour même. Un commentaire sera effectué sur chaque dossier par les juges.

Article 5 : Classement :

L'auteur du meilleur dossier sera proclamé « **Prix d'Auteur Photographique de l'UR 16** ». Les autres lauréats pourront concourir dès l'année suivante. Le second auteur recevra la « **Médaille de la compétition** » et le troisième, le « **Diplôme de la rencontre** ». Enfin un quatrième dossier dit "**Coup de cœur des Juges**" sera également primé.

Les dossiers primés seront exposés au Salon Photographique de la mairie de 11^{ème} arrondissement de Paris.

Seuls ces 4 dossiers seront distingués, les autres dossiers ne seront pas classés, toutefois les 10 premiers seront signalés et sélectionnés pour une éventuelle exposition.

Article 6 : Récompenses :

Prix d'auteur photographie de l'UR 16 :	Un prix d'une valeur de 100 € + papier Bergger
Médaille de la photographie de l'UR 16 :	Un prix d'une valeur de 70 € + papier Bergger
Diplôme de la photographie de l'UR 16 :	Un prix d'une valeur de 40 € + papier Bergger
Prix du Jury de l'UR16	Un prix d'une valeur de 40 € + papier Bergger.

Des extraits du Prix d'auteur seront publiés dans la revue de la fédération "France Photographie".

**Le jugement est sans appel et ne peut pas être contesté.
La participation à ce « Prix Auteur Photographique UR16 » implique
l'acceptation et le respect du présent règlement.**



UNION REGIONALE PHOTOGRAPHIQUE DU SUD OUEST DE L'ILE DE FRANCE

PRIX D'AUTEUR REGIONAL

BORDEREAU DE PARTICIPATION

À ADRESSER POUR LE 11 juin 2011 AU PLUS TARD

Le « Prix d'Auteur Photographique de l'UR16 » se déroulera, le :

18 JUIN 2011

Aux Essarts le Roi, Salle polyvalente de la Mairie,
18 rue du 11 novembre (78690)

NOM :

Prénom :

Tel :

Nom du Club :

Titre du Dossier :

Nombre de photos :

B E R G G E R

Signature :

Document à retourner :

Sophie POUILLON

Courriel : sophie.pouillon@yahoo.fr

